

Avis d'Appel d'Offres
N° 2009/06

La Banque Centrale de Tunisie lance un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements informatiques et de réseau pour ses comptoirs de l'intérieur.

Les fournisseurs intéressés peuvent retirer à partir de la parution du présent avis, le cahier des charges auprès de la :

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE,
Direction des Approvisionnements, de l'Economat et des Archives
25, Rue Hédi NOUIRA-BP 777-1080 TUNIS-CEDEX -

Le retrait des cahiers des charges se fera moyennant le paiement, en espèce, d'un montant forfaitaire non remboursable fixé à cinquante dinars (50 D).

Les offres doivent parvenir, exclusivement par voie postale, sous pli fermé, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 27 juin 2009, (le cachet de la poste, faisant foi).

L'enveloppe extérieure, fermée et libellée au nom de la Direction des Approvisionnements, de l'Economat et des Archives, ne doit porter aucune indication ou marque sauf la mention : « **Ne pas ouvrir appel d'offres N° 2009/06** » et doit contenir :

I- Une enveloppe « A » mentionnant le nom et le sigle commercial de la société et portant la mention « pièces administratives » et contenant :

- le cahier des charges dûment daté et paraphé sur chaque page et signé avec la mention « lu et approuvé » ;
- une déclaration sur l'honneur confirmant l'exactitude des renseignements fournis, portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire ;
- une déclaration sur l'honneur de non influence signée et légalisée, par laquelle le soumissionnaire affirme n'avoir pas fait et s'engage à ne pas faire par lui-même ou par personne interposée des promesses, dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de ce marché et sur les étapes de sa réalisation ;
- une attestation de solde délivrée par la CNSS, en cours de validité, à la date limite de réception des offres ;
- une attestation de non-faillite délivrée 3 mois au plus à la date limite de réception des offres, ou une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire (avec signature légalisée) attestant qu'il n'est pas en état de faillite ou de redressement judiciaire ;
- une attestation fiscale en cours de validité à la date limite de réception des offres ;
- un cautionnement provisoire souscrit sous forme de garantie bancaire à première demande, auprès d'une banque de droit tunisien, suivant modèle joint en annexe II du cahier des charges et selon le tableau ci-dessous, faute de quoi toute l'offre sera rejetée d'office.

lot	Montant en dinar
1	4.000,000
2	500,000
3	500,000
4	500,000
5	1.000,000

- en cas de groupement, un acte de groupement solidaire avec désignation du chef de file, portant la date, la signature légalisée et le cachet de chaque membre,
- tout document délivré par le constructeur des équipements fournis et/ou par l'administration attestant que le soumissionnaire est habilité à commercialiser le matériel proposé.

II- Une enveloppe « B » mentionnant le nom et le sigle commercial de la société portant la mention « offre technique » et contenant :

- l'offre technique en trois exemplaires ;
- la documentation technique portant le cachet de la société ;
- une présentation de l'activité générale du soumissionnaire, de son organisation, de ses effectifs avec leurs CV et de son expérience dans le domaine demandé ;
- un état détaillé des références du soumissionnaire et des ses associés dans le cadre du présent marché ;
- une présentation identique de tout associé en cas de groupement ;
- le modèle de contrat de maintenance en annexe VII, daté, paraphé, comportant le cachet du soumissionnaire et dépourvu de toute indication financière.

III- Une enveloppe « C » mentionnant le nom et le sigle commercial de la société portant la mention « offre financière » :

- la soumission, dûment signée, conforme à l'annexe I du cahier des charges;
- le bordereau des prix, conforme à l'annexe V ;
- une proposition de maintenance, pour une durée de cinq ans à partir de la réception définitive (période de garantie comprise) .

Les soumissionnaires sont engagés par leurs offres pendant 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis.